

2011-09-13

## COMMUNIQUE DE PRESSE

---

### L'incidence économique de la lutte contre les changements climatiques

*(Article pour la Revue économique de septembre 2011)*

Bien que les causes des changements climatiques suscitent encore des débats importants, la plupart des scientifiques estiment néanmoins que ceux-ci sont provoqués, pour une part importante, par l'activité humaine. Beaucoup plus d'incertitudes subsistent sur les conséquences (économiques) du réchauffement climatique. Il est toutefois progressivement apparu que l'inaction aurait des conséquences désastreuses, voire irréversibles dans certains cas, et que, sur la base d'accords internationaux, il convient de réduire fortement les émissions de gaz à effet de serre à l'échelle mondiale.

Les premiers objectifs concrets de réduction des émissions ont été définis en 1997 dans le cadre du protocole de Kyoto et portaient sur la période 2008-2012. Sur la base des émissions observées au cours de la période 2008-2009, il s'avère toutefois que certains pays devront encore fournir des efforts considérables afin d'atteindre leur objectif de réduction d'émissions. De plus, certains des plus grands pollueurs, à savoir les États-Unis, la Chine et l'Inde, ne sont pas concernés par ce protocole. Aucun accord n'a encore été conclu au niveau mondial pour la période post-2012. D'après le paquet européen « Énergie - climat », l'UE devrait diminuer ses émissions de gaz à effet de serre de 20 % d'ici à 2020, par rapport au niveau de 1990. Si d'autres pays développés venaient à prendre un engagement similaire, l'UE pourrait arriver à réduire ses émissions de 30 %. Bien que la Belgique soit bien partie pour atteindre son objectif de Kyoto en 2012, de nombreuses mesures supplémentaires seront nécessaires pour réaliser les objectifs du paquet européen « Énergie - climat ».

Une politique climatique visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre doit en premier lieu veiller à ce que tant les producteurs que les consommateurs adaptent leur comportement. Les autorités devront jauger des instruments à utiliser, en tenant compte non seulement de l'efficacité de ces derniers, mais également des considérations sociales et de la compétitivité des entreprises. Les principaux instruments étudiés dans cet article sont les suivants: les droits d'émission négociables, les taxes environnementales, les normes et les standards, ainsi que les mesures visant à promouvoir le développement et la diffusion de technologies fortement améliorées et de nouvelles technologies.

Le Bureau fédéral du Plan et la CE ont simulé, au moyen de modèles économétriques, les conséquences macroéconomiques des objectifs imposés par le paquet européen « Énergie - climat ». Ces deux institutions en concluent que les mesures nécessaires pèseront sur l'activité économique. Cependant ces effets pourront être atténués si les flux monétaires perçus (via les droits d'émission négociables et les taxes environnementales) sont utilisés pour stimuler l'économie, et ce notamment grâce à une baisse des charges sur le travail ou un appui financier à la R&D et à l'innovation.

Le principal moyen de réduire les émissions de gaz à effet de serre consiste à diminuer l'intensité énergétique. L'industrie belge a consenti d'importants efforts en la matière; au vu des spécialisations industrielles de notre pays, les connaissances technologiques actuelles ne nous permettraient plus d'enregistrer des progrès considérables. En revanche, il est encore possible de diminuer fortement la consommation d'énergie des particuliers à des fins domestiques et celle liée au transport routier.

L'intensité énergétique des activités économiques ne peut être réduite de manière illimitée. C'est pourquoi il est important d'accroître la part des énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie. Étant donné le profil géographique et climatologique de la Belgique, les possibilités qui s'offrent à nous en matière de production d'énergies renouvelables sont cependant plus réduites que dans d'autres pays. Bien qu'il en ait été tenu compte lors de la définition des objectifs nationaux dans le cadre du paquet européen « Énergie - climat », la Belgique devra encore fournir de nombreux efforts supplémentaires afin d'atteindre son objectif de 13 % en 2020. Ce sont la biomasse et l'énergie éolienne qui semblent présenter le principal potentiel de croissance.

Il est évident que la lutte contre les changements climatiques entraîne des coûts importants pour l'économie mondiale. Les investissements dans le développement de produits et de processus de production émettant peu de CO<sub>2</sub> offrent cependant des perspectives en termes d'innovation, de dynamisme économique, de croissance durable et d'emploi. L'efficacité énergétique est effectivement déterminante pour la compétitivité des économies européenne et belge. En outre, nos entreprises ont intérêt à conquérir le marché mondial de l'éco-innovation le plus rapidement possible, à l'image de plusieurs entreprises belges qui sont déjà les principales actrices de leur niche. Il convient dès lors de renforcer la collaboration entre toutes les parties concernées afin de tendre vers l'excellence grâce à une vision commune.